

PROJET de LOTISSEMENT de terrain aux "DEUX CANONS" et aux CAMELIAS présenté par la S.I.D.R.

LE MAIRE donne lecture d'une lettre de Monsieur Michel COURTIER, Directeur Général de la S.I.D.R.

Saint-Denis, le 16 Septembre 1955

Michel COURTIER
Directeur Général de la S.I.D.R.
Saint-Denis
=====

Monsieur le Maire de la Commune de SAINT-DENIS

Monsieur le Maire,

Suite à notre conversation d'hier 15 Septembre où vous m'avez confirmé dans l'espoir de pouvoir concrétiser la réalisation d'une extension de la Ville dans la région située entre la rue du Bois de Nèfles et les Bas de Saint-François, je me permets de vous adresser ci-joint le projet de lettre que j'ai l'intention de vous écrire officiellement pour vous demander de bien vouloir saisir de la question votre Conseil Municipal.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me préciser si c'est bien sous cette forme que je dois présenter la question pour espérer la voir aboutir favorablement.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma respectueuse considération./.

Signé: COURTIER.

Le MAIRE. - La S.I.D.R. sollicite notre avis sur l'extension de la Ville vers les rampes de Saint-François et notamment vers le quartier de la Providence.

C'est en effet le seul côté où puisse s'étendre la Ville.

Je demande donc au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à la demande présentée par la S.I.D.R.

Voici maintenant une autre lettre concernant le lotissement des "DEUX CANONS".

SOCIETE IMMOBILIERE du DEPARTEMENT
de la REUNION

n° 1367

Objet: Lotissement des
"DEUX CANONS"

Saint-Denis, le 27 Septembre 1955

Monsieur le Maire de la Commune de SAINTE-DENIS

Monsieur le Maire,

Vous avez bien voulu me faire l'honneur de visiter le chantier des "DEUX CANONS" où une équipe de la S.I.D.R. réalise des logements à Bon Marché, et je tiens à vous remercier de l'encouragement que vous m'avez ainsi donné dans cette entreprise.

Mais vous avez pu constater que les problèmes d'édilité dépassent de beaucoup les possibilités d'action techniques et financières de ma Société, et je viens vous confirmer les données de ces problèmes en souhaitant que vous puissiez y apporter une solution heureuse et prochaine/

1°) Voirie:

Un chemin, que je crois être communal, traverse en partie le lotissement.

Une voie principale partant de ce chemin est prévue pour desservir les maisons.

Les études d'exécution de la voirie ont été confiées au Bureau Technique du Plan.

2°) Electricité:

J'ai sollicité de la Compagnie Bourbon Lumière un devis d'exécution concernant l'alimentation du lotissement en électricité et l'éclairage des voies publiques.

3°) Eau:

D'après les études faites par le Bureau Technique du Plan il apparaît que l'alimentation en eau pour cet ensemble de maisons peut être faite par la Ville de Saint-Denis et que la liaison du réseau urbain avec celui de Sainte-Clotilde doit normalement passer par ce lotissement.

J'ai donc décidé de faire réaliser immédiatement, en accord avec le Bureau Technique du Plan et l'Energie Electrique de la Réunion, ce réseau principal définitif que j'envisage d'alimenter provisoirement par un branchement opéré sur l'adduction d'eau de la Bretagne qui doit pouvoir me fournir un débit suffisant pour alimenter deux ou trois bornes-fontaines si toutefois des réparations élémentaires sont effectuées sur ses canalisations.

Je souhaiterais que la Commune de Saint-Denis prenne en charge les dépenses d'édilité d'intérêt communal dont le montant ressortira des évaluations faites soit par le Bureau Technique du Plan soit par Bourbon Lumière ou Energie Electrique et je crois savoir que la Caisse Centrale et le FIDOM ne seraient pas opposés à vous aider éventuellement à faire les fonds nécessaires à cette fin.

Je serais d'ailleurs disposé à financer immédiatement les dépenses envisagées dont vous pourriez me rembourser le montant par la suite.

Dans l'ordre d'urgence la première des dépenses à effectuer serait celle qui concerne la remise en état de l'adduction d'eau de la Bretagne et dont le montant est évalué par l'Energie Electrique de la Réunion à 2.1000.000. - selon la note ci-jointe; à ce sujet, j'ai l'honneur de vous préciser que d'une part ce devis estimatif est évalué au minimum pour la réalisation de travaux "de première urgence" et que d'autre part il est tiré du devis plus général établi pour la réfection de l'adduction de la Bretagne dont il diminue d'autant le montant pour l'avenir.

(+) Il est également envisagé de créer une voirie secondaire pour desservir les maisons.

En définitive, j'ai l'honneur Monsieur le Maire, de solliciter de votre Conseil son accord de principe sur la prise en charge des dépenses d'édilité du lotissement des "Deux Canons" et, pour l'immédiat de celles afférentes à la réparation de l'adduction d'eau de la Bretagne qui, en bon état de marche, permettrait provisoirement de donner un peu d'eau aux habitants de cette petite cité.

Vous remerciant de la compréhension de nos problèmes que vous avez déjà bien voulu nous témoigner, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma respectueuse considération./.

Le Directeur Général,
Signé: COURTIER.

Le MAIRE. - Mes Chers Collègues, j'ai soumis à notre Architecte, M. LEJEUNE pour étude les suggestions de la S.I.D.R. et les conclusions sont les suivantes:

LA S.I.D.R. Société privée doit avant tout lotissement prévoir les travaux de voirie et de distribution d'eau.

Je crains que, si la Commune déférait aux desiderata de cette Société, d'autres pourraient en exciper et la Commune de Saint-Denis se trouverait dans des situations assez délicates. D'ailleurs notre plafond d'emprunt va être bientôt atteint et vous ne l'ignorez pas, nous avons d'autres dépenses aussi urgentes que celles là nous incombant et que nous ne pouvons pas retarder indéfiniment.

Comme il s'agit d'habitations à bon marché mises à la disposition de la classe pauvre je propose que la Commune remette dès maintenant en état le chemin communal dit "Lancastel" qui dessert le ~~lotissement~~ ^{lotissement} des Deux Canons et envisage la prolongation jusqu'à cet endroit de la canalisation qui va desservir le Butor. Ce projet occasionnera une dépense de 800.000 frs que nous avons le devoir d'assumer.

Mme AMELIN. - Sur ces terrains la S.I.D.R. se propose de ne de construire un genre de maisons dont la location mensuelle revient à environ 2.500 frs.

M. LEJEUNE. - Oui, il s'agit bien de ces maisons.

Mme AMELIN. - Il faudrait étudier ces projets et voir si, le problème de l'habitat ne serait pas ainsi résolu.

Le MAIRE. - Vos suggestions rejoignent celles de la Commission du Budget qui en a d'ailleurs saisi notre Architecte .

M. PARIS. - Les Ponts & Chaussées ont d'ailleurs dressé, concernant le prolongement de cette canalisation, un devis d'un montant de 800.000 frs , dépense qui sera prévue au budget additionnel.

Mme AMELIN. - Il faudrait savoir quel est le but poursuivi par la S.I.D.R.

Le MAIRE. - Elle ne poursuit certainement pas un but lucratif. Les recettes par elle perçues doivent compenser les dépenses et rémunérer, en tantinet le capital investi.

M. PAUS. - Il faudrait étudier et voir si cela a pour but de dégorger la Ville.

LE MAIRE. - Pour l'instant, je m'excuse de le redire, notre participation ne pourrait viser qu'à la réfection de la route Lancastel. En ce qui concerne l'alimentation en eau potable elle ne pourra se réaliser qu'en 1956 lorsque ~~xxx~~ la 2ème tranche des travaux s'ouvrira.

./...

M. PARIS. - Pour le moment la S.I.D.R. peut prévoir des réservoirs et nous les alimenterons.

Après divers échanges de vues, le Maire met aux voix:

- 1°) le principe de l'extension de la Ville du côté des rampes de Saint-François telle qu'elle est définie dans les lettres et plan qui nous ont été adressés par la S.I.D.R.;
- 2°) la réfection totale du chemin communal dit "Lancastel" qui dessert le lotissement des "DEUX CANONS" et le prolongement de la canalisation de la Ville jusqu'au dit lotissement restant entendu que la Commune dans la mesure de ses possibilités alimentera en eau potable par citernes les habitants des "DEUX CANONS".

Adopté à l'unanimité.